RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M Great Antoine NARTINEZ

a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2073

Le maire

ou le président

de l'établissement public

de coopération intercommunale,

Secteur 16

Secteur 15



Mme Aastine BARBARIN a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi nº 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-li-Roi le 03/01/2013

Le maire

ou le président

de l'établissement public

de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secteur 17



M. Valentin nERTENS

a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi nº 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Ros-le-Rai le 03/01/2023

Le maire

ou le président

de l'établissement public

de coopération intercommunale,